



l'avantage

Votre bulletin d'information

mars 2014

CADA 360 – Congé de prime confirmé

Le régime CADA 360 – Avantages sociaux est une fiducie de santé et de bien-être. L'assurance-vie et l'assurance invalidité, de même que les garanties de soins médicaux et de soins dentaires au Québec, sont souscrites sur la base d'une comptabilité **avec ristourne**. Tout excédent est réinvesti sous forme de baisse des taux, de réduction des frais ou de bonification des garanties.

Nouveau congé de prime – avril 2014

Grâce à des revenus de placement tirés d'un excédent d'investissement du fonds de démutualisation de Canada-Vie (Canada-Vie était l'assureur du régime CADA 360 avant son acquisition par la Great West), un congé de prime sera appliqué sur la facture du mois d'avril 2014 pour tous les concessionnaires qui souscrivent le régime à cette date.

Comment sera calculé le congé de prime

Le congé de prime pour chaque régime correspond à la prime de la garantie d'assurance vie du mois de mars 2014, en plus de la taxe applicable. Un crédit égal à ce montant sera appliqué sur votre facture du mois d'avril 2014, sous la garantie d'assurance-vie de base.

Pour les nouveaux régimes effectifs le 1er avril 2014, le congé sera égal à la prime d'assurance-vie de base du mois d'avril 2014, et sera appliqué sur la facture de mai 2014.

Informations additionnelles

Le congé de cotisations n'est qu'un des avantages du régime CADA 360 exclusif aux concessionnaires. Nous sommes conseillers autorisés à offrir le régime CADA 360 aux concessionnaires, et leur assurer un service-conseil à la hauteur des hauts standards de la corporation. N'hésitez pas à communiquer avec nous :

Québec : 418-628-4628

Sans frais : 866-999-4628

Courriels : angersc@asi-ib.ca
turcotten@asi-ib.ca
laqueuxr@asi-ib.ca

Charles Angers
Nancy Turcotte
Robert Lagueux

